

**COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES**
PROCÈS-VERBAL
9^e séance tenue le jeudi 25 mai 2023 à 16 h
Vidéoconférence

PRÉSENCES :

Membres

Monsieur Marc Bureau, président – Conseiller, district du Parc-de-la-Montagne-Saint-Raymond (n° 8)
Madame Anik Des Marais, vice-présidente – Conseillère, district de Mitigomijokan (n° 5)
Monsieur Jean Lessard – Conseiller, district de la Rivière-Blanche (n° 17)
Monsieur Claude Fortin – Organisme, Action Climat Outaouais
Monsieur Jessy Desjardins – Organisme, communauté économique
Madame Chanel Lacroix – Organisme, communauté économique
Madame Inès Bosse-Thompson – Citoyenne
Monsieur Mathieu Charron – Citoyen
Madame Lise Filiatrault – Citoyenne
Monsieur Benoit Delage – Organisme, environnement

Secrétaire

Monsieur Frédéric Vandal – Directeur, Service de transition écologique

Ressources internes

Madame Catherine Marchand – Directrice générale adjointe
Monsieur Michael Pruneau – Coordonnateur de projets écologiques, Service de transition écologique
Madame Geneviève Michon – Coordonnatrice de projets écologiques, Service de transition écologique
Madame Olimpia Pantelimon – Coordonnatrice de projets écologiques, Service de transition écologique
Madame Audrey-Anne Brûlé – Coordonnatrice de projets écologiques, Service de transition écologique

ABSENCE :

Madame Chanel Lacroix – Organisme, communauté économique

Séance publique

16 h

1. Mot de bienvenue

Monsieur Marc Bureau souhaite la bienvenue à tous.

Il informe les membres qu'à la suite de la création du bureau des comités et commissions à la Ville, de nouvelles ressources ont été embauchées dans le but d'offrir un soutien logistique à Commission.

Il suggère aux membres de tenir les prochaines séances en présentiel pour faciliter les échanges et une ambiance plus dynamique.

Madame Inès Bosse-Thompson se joint à la rencontre à 16 h 08.

2. Adoption de l'ordre du jour

Madame Lise Filiatrault souhaite ajouter les points suivants au varia :

- Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);
- Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH).

Il est proposé par monsieur Mathieu Charron

Appuyé par madame Anik Des Marais

Et résolu que cette Commission adopte l'ordre du jour de la présente séance avec les ajouts au varia.

Adoptée

3. Dépôt et suivi du procès-verbal de la séance du 23 mars 2023

*Il est proposé par madame Lise Filiatrault
Appuyé par monsieur Claude Fortin*

Que le procès-verbal de la Commission de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques du 23 mars 2023 est adopté avec la correction demandée.

Adoptée

4. Période de questions de citoyennes et citoyens

Monsieur Henry Robertson s'adresse à la Commission sur le thème de la biodiversité et des alvars à Gatineau. Il est invité à soumettre son texte de réflexion dont il a fait part aux membres, ainsi qu'à participer aux activités de consultations prévues dans le cadre du Plan de la biodiversité et du Plan de gestion de l'eau.

À la suite de la mise à jour de la page Web *Moustiques* du site de la Ville, Madame Monique Pellerin, du groupe Gatineau sans pesticide demande aux membres la possibilité d'explorer les stratégies alternatives de contrôle des moustiques piqueurs et elle souhaite savoir si des stratégies de communication sont prévues pour informer la population des raisons qui justifient la décision du conseil municipal de cesser et d'interdire l'épandage du *Bacillus thuringiensis israelensis* (BTI) sur l'ensemble du territoire de la ville de Gatineau.

Madame Monique Bisson, du groupe Gatineau sans pesticide, demande comment le règlement sur les pesticides s'appliquera pour les terrains de golf.

Il est répondu que le cadre réglementaire proposé pour la gestion des pesticides autorise l'épandage de pesticides, comme le prévoit le Code de gestion du Québec, aux fins d'entretien des terrains de golf, selon les conditions suivantes :

- Compléter le registre d'utilisation annuel des pesticides fourni par la Ville
- Transmettre une copie conforme du plan de réduction des pesticides exigé par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

Monsieur Mario Desbiens souhaite que la Ville de Gatineau se dote d'une politique de tolérance zéro sur la pollution sonore.

Il est mentionné que cette demande a également été adressée aux membres de la Commission Gatineau, Ville en santé. Monsieur Marc Bureau mentionne que cette action n'est pas inscrite dans le plan de travail de la Commission, qui doit être adopté par le conseil municipal et que, considérant que le plan comporte déjà plusieurs engagements, il n'est pas possible d'ajouter un autre sujet pour la prochaine année.

Monsieur Jean-Marc Emery, du Club des ornithologues de l'Outaouais souhaite informer les membres que le procès-verbal du 14 septembre n'est toujours pas corrigé, et que les PV des dernières séances ne sont pas disponibles sur le site Web. Il désire participer aux consultations sur la biodiversité et remercie la Ville d'avoir cessé l'épandage du Bti.

Il est répondu que les procès-verbaux sont en processus de validation auprès des personnes concernées. Après la validation, ils seront déposés au conseil municipal et seront ensuite accessibles sur le site Web de la Ville. Un suivi sera fait quant à la correction du procès-verbal du 14 septembre 2022.

5. Présentations :

a) Opportunités de la Politique environnementale

Les membres font part de certains éléments clés de la politique environnementale qui se résument comme suit :

- Pourrait servir à regrouper les différents plans traitant de l'environnement pour favoriser la cohérence et la complémentarité ainsi de se doter d'indicateurs et de cibles globales;

- Permettrait de développer un plan de conservation pour la Ville, avec des cibles précises ainsi qu'un cadre de conformité au développement écoresponsable, en prenant en considération le Plan d'urbanisme;
- Faciliterait la mise en œuvre efficace des plans de la Ville ainsi que l'aide à la décision pour tous les services ainsi que pour le conseil municipal sur les questions environnementales.

Les discussions sur les opportunités de la Politique environnementale se poursuivront lors d'une future séance.

b) Plan de gestion de l'eau

Les objectifs de la présentation visent à :

- faire un retour sur la présentation qui a été faite à la séance du 23 novembre 2022 en lien avec le bilan et le plan d'action du plan de gestion de l'eau en informant les membres des éléments qui ont été intégrés dans le plan d'action;
- présenter des propositions d'orientations, d'objectifs et d'actions pour le nouveau plan d'action;
- expliquer le processus d'élaboration du plan d'action en cours de rédaction et de consultation.

Il est mentionné que les mesures prévues pour la mise en œuvre de l'orientation 3 : gestion optimale des eaux pluviales, telles que celles liées aux eaux de ruissellement, d'asphaltage, de surfaces perméables et d'écofiscalités, sont importantes.

c) Charte de la biodiversité

Les objectifs visés de la présentation sont d'informer et d'obtenir les commentaires des membres quant à la proposition du plan d'action de la biodiversité 2024-2025 qui inclut la vision, les orientations, les objectifs et les actions s'y rattachant. Les membres sont également informés des activités de consultation qui sont prévues ainsi que des prochaines étapes en vue de l'adoption au conseil municipal.

Pour mesurer les cibles, il est suggéré de mettre à jour les données sur les boisés qui ont été identifiés au schéma d'aménagement, car plusieurs arbres ont été coupés à la suite du développement résidentiel, tel que dans le Plateau.

Les membres sont d'avis que l'orientation 1 : Protection, conservation et restauration des milieux naturels est la plus importante.

Il est demandé de préciser comment, à quel moment et quels critères seront identifiés pour mesurer la cible générale, tel qu'adopté dans le Cadre mondial de la biodiversité qui vise à protéger 30 % des terres et des milieux aquatiques d'ici 2030. Il est mentionné que les espèces à risque le sont parce que leurs milieux de vie sont à risque et que l'important est de déterminer les zones qui auraient le plus grand impact.

Les membres se questionnent sur les moyens de mise en œuvre prévus pour atteindre l'objectif qui vise à assurer la connectivité et éviter la fragmentation des écosystèmes et si une modification à la réglementation est nécessaire? Il est répondu qu'en vertu du rôle et des fonctionnalités de la Commission, la mise en œuvre n'est pas présentée aux membres, mais sera soumise pour approbation aux élus municipaux.

Il est suggéré d'impliquer et de travailler avec la population pour contrôler la propagation des espèces envahissantes.

L'initiative d'offrir des ateliers en présentiel, dans les différents secteurs de la ville, lors des activités de consultation, est saluée. Il est mentionné que l'équilibre entre les groupes d'associations de citoyens et d'organismes environnementaux est important.

Dans le suivi du plan, il est suggéré de se doter de cibles ainsi que d'indicateurs clairs et mesurables.

d) Cadre réglementaire sur les pesticides à usage esthétique

Une mise en contexte est exposée. L'objectif est d'obtenir une recommandation de la Commission du cadre réglementaire pour la gestion des pesticides à usage esthétique sur le territoire de Gatineau.

Un retour sur la séance du 26 janvier 2023 et un état de situation sur les démarches effectuées sont présentés. Les membres sont également informés d'un résumé du règlement proposé ainsi que les éléments du cadre s'y rattachant. Les actions à venir liées à son déploiement ainsi que les prochaines étapes liées à l'entrée en vigueur du règlement sont présentées.

Certains membres auraient souhaité un cadre réglementaire plus audacieux et novateur tout en identifiant les meilleures pratiques, considérant que la Ville a du rattrapage à faire comparativement à d'autres villes.

Les membres posent les questions suivantes :

Quelles sont les raisons qui motivent l'application de pesticide et pourquoi ne pas permettre seulement l'application de biopesticides et interdire complètement le glyphosate? Il est répondu que, selon la proposition, nous autorisons l'utilisation des pesticides sous l'émission d'un permis lorsque le requérant prouve que les autres solutions ont été essayées.

Pourquoi l'entretien des terrains de golf est exclu dans l'interdiction des pesticides? Pourquoi ne pas encourager les golfs de notre ville à adopter des pratiques plus écoresponsables, et les accompagner au besoin, plutôt que de maintenir des exceptions? Il est mentionné que les golfs sont déjà gérés par le Cadre de gestion des pesticides du Québec.

Quels sont les critères pour déterminer les montants des amendes du règlement? Il est répondu que les montants ont été déterminés en fonction des analyses comparatives entre les grandes villes du Québec.

6. Point d'information :

- a) Plan de sensibilisation/mobilisation et diagnostic écologique du futur refuge faunique des Grandes baies de l'Outaouais.
- b) Subvention du MELCCFP pour le Plan Climat : Décarbonisation des bâtiments municipaux.

7. Varia

7.1. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

La refonte des PIIA est discutée dans le cadre des travaux de la CDTH. Les membres sont invités à y participer et à poser leurs questions.

7.2. Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)

Il est questionné à quel moment le dossier sera traité à la Commission. Le dossier est travaillé par le Service et sera présenté à la Commission dès que les travaux seront un peu plus avancés.

8. Prochaine séance

La prochaine séance de la Commission de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques est prévue le 24 août 2023 en présentiel.

9. Levée de la séance

La séance est levée.

DISTRIBUTION :

Aux membres de la présente Commission, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et à la Greffière

	
_____ PRÉSIDENT MONSIEUR MARC BUREAU	_____ SECRÉTAIRE MONSIEUR FRÉDÉRIC VANDAL